

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 129 Subvention de fonctionnement (6000 euros) à l'Association Bernard Grégory pour l'organisation d'un séminaire Post-Doctoriales.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association Bernard Grégory (3e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6000 euros de fonctionnement est attribuée à l'Association Bernard Grégory, domiciliée 239 rue St Martin (3e) (n° Paris Asso 173821 / 2019-10183) au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO